



SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SUD GARD (SITOM SUD GARD)

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 18 MAI 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le dix-huit mai, le Comité syndical du Sitom Sud Gard s'est réuni à dix-sept heures dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Madame Sylvette FAYET, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. BOUGAREL Christophe

Cté Com. Petite Camargue : M. BRUNDU André, M. SCHWARTZ David, M. TICHET Christophe

Cté Com. Pont du Gard : M. ZAMMIT Marc (suppléant)

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. MARTINEZ Juan

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. ARNAUD Richard, Mme. ARNÉGUY Janie (suppléante), M. BASTID Christian, Mme. BEN JAAFAR Soukaïna, M. BOIS Emmanuel (suppléant), M. CADÈNE Nicolas, Mme. CHARAIX-PY Agnès (suppléante), M. CHARRIERE François, Mme. DAGUENET Fanny, M. DE GONZAGA Patrick, M. DETREZ Pierre-Edouard, M. DURAND Jacques, Mme. FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme. FOURNIER Bérangère, Mme. GIANNACCINI Maryse, M. LANOY Denis (suppléant), Mme. MENUT Jo, M. MESPOULET Laurent, M. NADAL Nicolas, M. NUTI Dominique, Mme. POIGNET-SENGER Véronique, M. ROUX David-Alexandre, M. SEGUY François, Mme. VABRE Marie-France

Cté Com. Pays d'Uzès : M. BOURDANOVE Serge, M. DAUTREPPE Gérard

Cté Com. Piémont Cévenol : M. JEAN Lionel

Absents :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. CHAPELLIER Laurent, M. GUIRAUD David

Cté Com. Petite Camargue : M. DUPONT Alain

Cté Com. Pont du Gard : M. LAGET Alain, M. RIQUIER Camille

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. CAMAIONE Alberto, Mme. CASIER Hélène

Cté Agglo. Nîmes Métropole : Mme. AJMO-BOOT Sylvie, M. CHABANEL, Mme. ETEVE Marie-Laure, M. GRIL Colin, M. ZARAGOZA Christophe

Avaient donné procuration

- Mme ETEVE Marie-Laure à M. DE GONZAGA Patrick
- M. GUIRAUD David à M. BOUGAREL Christophe

Monsieur Richard TIBERINO, Président sortant, ouvre la séance et invite Madame Marie-France VABRE, la doyenne d'âge des membres du Comité Syndical à présider l'élection.

Le Comité Syndical désigne Madame Soukaïna BEN JAAFAR, benjamine de l'assemblée, comme secrétaire de séance.

DL26011 – Élection du président ou de la présidente du comité syndical du Sitom Sud Gard
--

Madame Marie-France VABRE, Présidente de séance, présente les modalités d'élection du nouveau Président du Comité syndical du SITOM Sud Gard.

L'élection du président a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Monsieur Dominique NUTI et Madame Janie ARNÉGUY sont désignés assesseurs.

Madame Marie-France VABRE invite les membres élus à candidater.

Seule Madame Sylvette FAYET fait acte de candidature.

L'assemblée procède au vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 34 + 2 pouvoirs
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19
- Nombre de voix obtenues par Madame Sylvette FAYET : 36

Madame Sylvette FAYET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, elle est proclamée Présidente du SITOM Sud Gard et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Monsieur Richard TIBERINO se félicite de voir Madame Sylvette FAYET lui succéder à la présidence.

Madame Sylvette FAYET remercie les membres de l'assemblée pour leur confiance ainsi que Monsieur Richard TIBERINO. Elle salue la qualité du travail accompli collectivement au sein du Sitom Sud Gard, où le dialogue et l'intérêt général ont toujours prévalu au service des collectivités, des communes, de leurs habitants et des enjeux environnementaux.

Madame Marie-France VABRE cède la Présidence de la séance à Madame Sylvette FAYET.

Départ de Monsieur Richard TIBERINO, président sortant.

DL26012 – Détermination du nombre de vice-président(e)s du comité syndical du Sitom Sud Gard et des membres du bureau

Madame Sylvette FAYET, Présidente, rapporteur, expose

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le bureau est composé de la présidente et d'un ou plusieurs vice-présidents et, le cas échéant, d'un ou plusieurs autres membres.

Il appartient à l'assemblée :

- de fixer le nombre de vice-présidents dans la limite de 20 % de l'effectif total (maximum 9).
- de déterminer le nombre des autres membres du bureau.

Il est proposé de fixer à :

- 9 le nombre des vice-présidents
- 5 le nombre des autres membres du bureau

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 34 + 2 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

Madame Sylvette FAYET, présidente, rappelle des modalités du scrutin :

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Election du 1^{er} vice-président

Monsieur François SEGUY, adjoint au Maire de Nîmes, est proposé comme 1^{er} vice-président.

Madame Sylvette FAYET invite les membres souhaitant faire acte de candidature à la vice-présidence à se manifester. Aucune autre candidature n'est déclarée.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 34 + 2 pouvoirs
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18
- Nombre de voix obtenues par Monsieur François SEGUY : 35

Monsieur François SEGUY ayant obtenu la majorité absolue est déclaré 1^{er} vice-président.

Election du 2^{ème} vice-président

Monsieur Nicolas NADAL, adjoint au Maire de Nîmes, est proposé comme 2^{ème} vice-président.

Madame Sylvette FAYET invite les membres souhaitant faire acte de candidature à la vice-présidence à se manifester. Aucune autre candidature n'est déclarée.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 34 + 2 pouvoirs
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19
- Nombre de voix obtenues par Monsieur Nicolas NADAL : 36

Monsieur Nicolas NADAL ayant obtenu la majorité absolue est déclaré 2^{ème} vice-président.

Election du 3^{ème} vice-président

Madame Fanny DAGUENET est proposée comme 3^{ème} vice-présidente.

Madame Sylvette FAYET invite les membres souhaitant faire acte de candidature à la vice-présidence à se manifester. Aucune autre candidature n'est déclarée.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 34 + 2 pouvoirs
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19
- Nombre de voix obtenues par Madame Fanny DAGUENET : 36

Madame Fanny DAGUENET ayant obtenu la majorité absolue est déclarée 3^{ème} vice-présidente.

Election du 4^{ème} vice-président

Monsieur Patrick DE GONZAGA, Maire de La Rouvière, est proposé comme 4^{ème} vice-président.

Madame Sylvette FAYET invite les membres souhaitant faire acte de candidature à la vice-présidence à se manifester. Aucune autre candidature n'est déclarée.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 34 + 2 pouvoirs
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18
- Nombre de voix obtenues par Monsieur Patrick DE GONZAGA : 35

Monsieur Patrick DE GONZAGA ayant obtenu la majorité absolue est déclaré 4^{ème} vice-président.

Départ de Monsieur André BRUNDU qui donne procuration à Monsieur Christophe TICHET pour la suite de la séance.

Election du 5^{ème} vice-président

Monsieur Christophe BOUGAREL, Maire de Castelnau-Valence, est proposé comme 5^{ème} vice-président.

Madame Sylvette FAYET invite les membres souhaitant faire acte de candidature à la vice-présidence à se manifester.

Monsieur Juan MARTINEZ et Monsieur Christophe TICHET se portent candidats.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 33 + 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19
- Nombre de voix obtenues par Monsieur Christophe BOUGAREL : 24
- Nombre de voix obtenues par Monsieur Juan MARTINEZ : 7
- Nombre de voix obtenues par Monsieur Christophe TICHET : 5

Monsieur Christophe BOUGAREL ayant obtenu la majorité absolue est déclaré 5^{ème} vice-président.

Election du 6^{ème} vice-président

Monsieur Bruno FERRIER est proposé comme 6^{ème} vice-président.

Madame Sylvette FAYET invite les membres souhaitant faire acte de candidature à la vice-présidence à se manifester.

Monsieur Christophe TICHET se porte candidat.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 33 + 3 pouvoirs

- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19
- Nombre de voix obtenues par Monsieur Bruno FERRIER : 30
- Nombre de voix obtenues par Monsieur Christophe TICHET : 6

Monsieur Bruno FERRIER ayant obtenu la majorité absolue est déclaré 6^{ème} vice-président.

Election du 7^{ème} vice-président

Monsieur David-Alexandre ROUX, Maire de Manduel, est proposé comme 7^{ème} vice-président.

Madame Sylvette FAYET invite les membres souhaitant faire acte de candidature à la vice-présidence à se manifester. Aucune autre candidature n'est déclarée.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 33 + 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16
- Nombre de voix obtenues par Monsieur David-Alexandre ROUX : 30

Monsieur David-Alexandre ROUX ayant obtenu la majorité absolue est déclaré 7^{ème} vice-président.

Election du 8^{ème} vice-président

Monsieur Jacques DURAND, Maire de Saint-Bauzély, est proposé comme 8^{ème} vice-président.

Madame Sylvette FAYET invite les membres souhaitant faire acte de candidature à la vice-présidence à se manifester.

Monsieur Juan MARTINEZ se porte candidat.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 33 + 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17
- Nombre de voix obtenues par Monsieur Jacques DURAND : 22
- Nombre de voix obtenues par Monsieur Juan MARTINEZ : 10

Monsieur Jacques DURAND ayant obtenu la majorité absolue est déclaré 8^{ème} vice-président.

Election du 9^{ème} vice-président

Monsieur Richard ARNAUD, Maire de Bezouce, est proposé comme 9^{ème} vice-président.

Madame Sylvette FAYET invite les membres souhaitant faire acte de candidature à la vice-présidence à se manifester. Aucune autre candidature n'est déclarée.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 33 + 3 pouvoirs
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

- Nombre de voix obtenues par Monsieur Richard ARNAUD : 32

Monsieur Richard ARNAUD ayant obtenu la majorité absolue est déclaré 9^{ème} vice-président.

DL26014 – Élection des membres du bureau

Madame Sylvette FAYET, Présidente, rapporteur, expose :

Les vice-présidents sont membres du bureau de droit

Il convient de procéder à l'élection des autres membres du bureau.

Il est proposé la liste de noms suivante :

- M. Juan MARTINEZ de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
- M. Lionel JEAN de la Communauté de Communes de Piémont Cévenol
- M. Gérard DAUTREPPE de la Communauté de Communes du Pays d'Uzès
- M. Christophe TICHET de la Communauté de Communes Petite Camargue
- M. Alain LAGET de la Communauté de Communes du Pont du Gard

Madame Sylvette FAYET invite les membres souhaitant faire acte de candidature à se manifester. Aucune autre candidature n'est déclarée.

Avec l'accord de l'assemblée, vote à main levée.

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 33 + 3 pouvoirs

Abstention : 1

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

DL26015 – Délégations de pouvoir données à l'exécutif

Madame Sylvette FAYET, présidente, rapporteur, expose :

En application de l'article L5211-10 du CGCT, la présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité.

Ces délégations, données dans un cadre précis et contrôlé, permettent d'assurer une gestion plus réactive du syndicat,

Étant précisé qu'il est rendu compte des décisions prises à chaque réunion du comité syndical.

Il est proposé d'accorder une délégation permanente pour l'exercice des attributions suivantes :

1. Commande publique : pour la passation des marchés inférieurs au seuil européens ; la conclusion d'avenants, de conventions, la souscription de contrats d'assurance ;
2. Subventions et conventions : pour solliciter les subventions, conclure les conventions et avenants en lien avec les reprises et la valorisation des déchets ;
3. Contentieux : pour ester en justice au nom du syndicat, régler les honoraires des officiers de justice ; conclure des transactions dans la limite de 75 000 € ;

4. Finances : pour ouvrir des lignes de trésorerie, contracter des emprunts dans la limite de 500 000 €, procéder à l'aliénation de biens mobiliers dans la limite de 4 600 € ;
5. Administration générale : pour accepter les dons, conclure les conventions de location, régler les sinistres....

Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 33 + 3 pouvoirs
Abstention : 0
Contre : 0
Approuvée à l'unanimité.

DL26016 – Détermination du montant des indemnités de fonction

Madame Sylvette FAYET, Présidente, rapporteur, expose :

En application de l'article L5211-12 du CGCT les indemnités de fonction sont fixées par l'organe délibérant dans la limite des taux maximums.

Pour les syndicats mixtes fermés les taux maximums pour la strate démographique du Sitom Sud Gard (+ de 200 000 habitants) sont les suivants :

Tranche population	Président		Vice-Présidents	
	Taux	Montant mensuel brut	taux	Montant mensuel brut
> À 200 000	37,41	1 537,75 €	18,7	768,67 €

Il est proposé de maintenir les taux en vigueur sur le précédent mandat à savoir :

- Pour la présidente : 26 % de l'indice terminal de la grille indiciaire de la fonction publique soit 1 011,24 € Brut mensuel.
- Pour les vice-présidents : 11 % de même indice soit 427,83 € brut mensuel.

Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 33 + 3 pouvoirs
Abstention : 0
Contre : 0
Approuvée à l'unanimité.

DL26017 – Élection des membres de la commission d'appel d'offres

Madame Sylvette FAYET, Présidente, rapporteur, expose :

La CAO a en charge l'attribution des marchés publics en procédure formalisée.

Elle est composée de la présidente de droit et de cinq membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il convient de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq suppléants

Il est proposé la liste suivante :

Membres titulaires :

- François SEGUY
- Patrick DE GONZAGA
- Christophe BOUGAREL
- Lionel JEAN
- Fanny DAGUENET

Membres suppléants :

- Nicolas NADAL
- Bruno FERRIER
- Richard ARNAUD
- Juan MARTINEZ
- Jacques DURAND

Avec l'accord de l'assemblée, vote à main levée.

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 33 + 3 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

DL26018 – Élection des membres de suivi de site de l'UVE Evolia de Nîmes (CSS)

Madame Sylvette FAYET, Présidente, rapporteur, expose :

La Commission de suivi de site est instituée par le Préfet.

C'est une instance d'information et de suivi de l'exploitation des installations classées.

Elle est composée de 5 collèges :

- Le collège des administrations de l'Etat ;
- Le collège des collectivités et des EPCI ;
- Le collège des riverains et des associations de protection de l'environnement ;
- Le collège exploitants ;
- Le collège des salariés de l'exploitation.

Il convient de désigner 1 représentant titulaire et un suppléant.

Il est proposé que la présidente, Madame Sylvette FAYET soit la représentante titulaire et Monsieur François SEGUY son suppléant.

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 33 + 3 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

DL26018 – Élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Madame Sylvette FAYET, Présidente, rapporteur, expose :

Cette Commission est obligatoire pour les syndicats comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants. Elle concerne les services publics délégués dans le cadre d'une DSP. Elle associe élus et représentants d'utilisateurs

Elle est chargée :

- d'examiner chaque année le rapport annuel du délégataire ;
- d'émettre un avis sur tout projet de délégation de service public.

Il est proposé de désigner :

➤ Comme représentants des associations locales :

- Monsieur Jean SONDERER, représentant du comité de quartier de la plaine du Vistre et de St Césaire
- Monsieur Jacques SARDA, représentant de l'association Nîmes en transition
- Monsieur Jean-François GOSSELIN, représentant de la société Protectrice de la Nature

En plus de la présidente, membre de droit, les représentants élus du syndicat suivants :

- Monsieur François SEGUY
- Monsieur Bruno FERRIER
- Madame Fanny DAGUENET

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 33 + 3 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

DL26025 – Élection des membres de suivi de délégation de service public (Commission DSP)

Madame Sylvette FAYET, Présidente, rapporteur, expose :

La commission intervient tout au long de la procédure de DSP.

Elle est composée de la présidente de droit, de cinq membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste et de cinq membres suppléants élus dans les mêmes conditions.

La liste proposée est la suivante :

Membres titulaires

- François SEGUY
- Patrick DE GONZAGA
- Christophe BOUGAREL
- Bruno FERRIER
- Jacques DURAND

Membres suppléants

- Nicolas NADAL
- Richard ARNAUD
- André BRUNDU
- Lionel JEAN
- Gérard DAUTREPPE

Avec l'accord de l'assemblée, vote à main levée.

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 33 + 3 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

DL26020 – Élection des membres de suivi de la Commission de contrôle financier (CCF)

Madame Sylvette FAYET, Présidente, rapporteur, expose :

La commission est interne au comité syndical. Elle est chargée notamment d'examiner les comptes et données financières des délégataires.

La liste proposée est la suivante :

Présidente

Sylvette FAYET

Membres

François SEGUY

Christophe BOUGAREL

Avec l'accord de l'assemblée, vote à main levée.

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 33 + 3 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

DL26021 – Élection des représentants de l'association AMORCE

Madame Sylvette FAYET, Présidente, rapporteur, expose :

Cette association regroupe des collectivités, syndicats, associations et entreprises compétents dans le domaine des déchets, des réseaux de chaleur et d'énergie.

Elle a pour objectif d'informer et de partager des expériences sur des aspects techniques, juridiques et financiers.

Elle élabore et présente des propositions aux autorités nationale et européenne visant à défendre les intérêts des collectivités.

Le Sitom Sud Gard adhère à cette association depuis 2009.

A chaque renouvellement de l'exécutif, il convient de désigner de nouveaux représentants

Il est proposé comme représentants au sein de cette association la présidente, Madame Sylvette FAYET, ainsi que Monsieur Christophe BOUGAREL.

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 33 + 3 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

DL26022 – Désignation des représentants à l'association des collectivités en charge du traitement de la valorisation des déchets et assimilés en Occitanie

Madame Sylvette FAYET, Présidente, rapporteur, expose :

Cette association a été créée en Février 2026 à l'initiative des collectivités d'Occitanie en charge du traitement des déchets.

Elle a pour objectif de créer un réseau entre syndicats de traitement et d'échanger sur des problématiques communes notamment au niveau du Plan Régional de gestion des déchets.

Elle travaille actuellement sur la refonte de la filière de Responsabilité élargie des producteurs de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment que le gouvernement est en train de remettre en cause.

A chaque renouvellement de l'exécutif, il convient de désigner de nouveaux représentants.

Il est proposé comme représentants au sein de cette association la présidente, Madame Sylvette FAYET, ainsi que Monsieur David-Alexandre ROUX.

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 33 + 3 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

DL26023 – Désignation du délégué élu au Comité national d'action sociale (CNAS)

Madame Sylvette FAYET, Présidente, rapporteur, expose :

Le Sitom Sud Gard adhère au CNAS depuis 2009. Le CNAS est un comité des œuvres sociales du personnel.

A chaque renouvellement de l'exécutif, il convient de désigner de nouveaux représentant.

Il est proposé comme représentants au sein de cette association :

- Fanny DAGUENET en qualité de déléguée du collège des élus ;
- Eve SIOLY en qualité de déléguée du collège des agents.

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 33 + 3 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.



DL26024 – Emprunt centre de tri Valrena - complément a la délibération du 23 février 2026 – précisions relatives à la phase de mobilisation du prêt

Madame Sylvette FAYET, Présidente, rapporteur, expose :

Les travaux d'investissement sur le centre de tri s'élèvent à 24 M€ avant actualisation, Le Sitom Sud Gard financera 3 M€ sur ses fonds propres, et aura recours à l'emprunt pour les 21 M€ restant.

En février 2026 le comité syndical a retenu l'offre de prêt de la banque postale aux conditions suivantes :

Montant du prêt.....	12 000 000 €
Type de taux	Révisable indexé sur livret A
Taux d'intérêt	Livret A + 1,10 % = 2,60 %
Commission d'engagement	0,05 %
Durée	10 ans
Amortissement	constant
Périodicité des échéances	trimestrielle
Annuité	1 366 626 €

La délibération transmise à la banque ne détaillait pas les conditions de mobilisation des fonds alors que la banque juge indispensable qu'ils figurent sur le document.

Les caractéristiques de la phase de mobilisation sont les suivantes :

Durée	9 mois à compter du 15/05/2026
Montant minimum du tirage	15 000 €
Base de calcul des intérêts.....	au prorata temporis sur une année de 365 jours
Commission d'engagement	0,05 % du montant du prêt soit 6 000 €
Commission de non utilisation des fonds...	0,19 %

Il est demandé d'autoriser la présidente à signer ce document complémentaire relatif à la phase de mobilisation du contrat de prêt.

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 33 + 3 pouvoirs

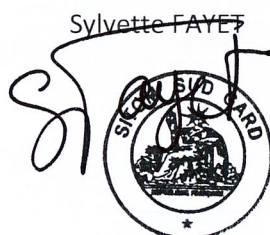
Abstention : 1

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h20.

La présidente du Sitom Sud Gard

Sylvette FAYET


La secrétaire de séance

Soukaïna BEN JAAFAR
